



## Voiture vendu particulier.

Par **Khalifa93**, le **09/05/2012** à **10:44**

Bonjour, j'ai vendu la semaine dernière ma voiture. L'acheteur est venu avec un mécanicien, ils ont essayer la voiture et il lui a dit de la prendre. 4 ou 5 jour apres le nouveau propriétaire m'apel et me dit qu'il y a un probleme a l'embrayage qu'il veut anulé la vente. Je lui dit non surtout que j'ai changer l'embrayage il y a deux mois avec facture et que je reprend pas la voiture je sais pas comment la personne a rouler peu etre il fait n'importe quoi avec la voiture es ce que c'est moi qui suit en tort sachant que j'ai la facture ?

Par **janus2fr**, le **09/05/2012** à **13:33**

Bonjour,  
Pour faire valoir un vice caché, l'acheteur devra apporter la preuve que le problème existait déjà au moment de la vente (ce qui ne peut se faire que par expertise) et qu'il ne pouvait pas s'en convaincre lui-même lors de l'essai et de l'examen attentif.  
Autant dire que c'est assez compliqué à mettre en oeuvre.

Par **razor2**, le **10/05/2012** à **13:39**

L'embrayage est sans doute garantie par le garage qui vous l'a changé. Orientez donc votre acheteur vers ce garage...